

TRAVAIL INDÉPENDANT Î.-P.-É.

INFORMATION SUR LE PROGRAMME



Travail indépendant Î.-P.-É. est un programme d'emploi qui accorde de l'aide aux personnes admissibles, les aidant à créer leur propre emploi en démarrant une entreprise.

ADMISSIBILITÉ – INDIVIDUS

Entente sur le développement du marché du travail (EDMT)

Le participant est admissible au volet EDMT du programme *Travail indépendant Î.-P.-É.* s'il respecte les conditions suivantes :

- être sans emploi et légalement autorisé à travailler au Canada (avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente);
- avoir une demande en cours de prestations d'assurance-emploi;
- avoir eu une demande de prestations d'assurance emploi qui a pris fin au cours des 36 mois (3 ans) précédents;
- avoir eu une période de prestations de maternité ou parentales dans les 60 mois (5 ans) précédant la date de la demande d'aide, période après laquelle la personne qui désire maintenant réintégrer le marché du travail est demeurée sans emploi afin de prendre soin d'un nouveau-né ou d'un enfant récemment adopté;
- avoir un plan d'action de retour au travail qui identifie le programme Travail indépendant Î.-P.-É. comme une intervention appropriée pour eux.

D'autres critères peuvent s'appliquer.

Entente sur le marché du travail (EMT)

Le participant est admissible au volet EMT de *Travail indépendant Î.-P.-É.* s'il respecte les conditions suivantes :

- être sans emploi;
- ne pas être admissible à l'assurance-emploi
- appartenir à un des groupes de clients désignés dans l'EMT;
- avoir reçu son diplôme de niveau postsecondaire de un à cinq ans avant la demande; ou
- subir les effets du ralentissement économique; ou
- être peu spécialisé.

ADMISSIBILITÉ – ORGANISATIONS

Les entreprises, organisations, municipalités, conseils de bande et de tribu, établissements de santé publique et d'éducation sont admissibles au financement en tant que coordonnateur du programme.

QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?

C'est le jour où Compétences Î.-P.-É. reçoit votre demande dûment remplie qui est considéré comme date de demande d'aide. Cette date détermine aussi si vous vous qualifiez en tant que « participant admissible » à l'intérieur des périodes de temps indiquées ci-dessus.

Si vous recevez présentement de l'assurance-emploi, vous pourriez continuer à recevoir vos prestations jusqu'à la fin de votre période de prestation. Après cette date, il est possible que vous soyez admissible à recevoir une allocation fixe pour vos frais de subsistance jusqu'à la fin de votre entente dans le cadre de *Travail indépendant Î.-P.-É.*

Si, en ce moment, vous ne recevez pas de prestations d'assurance-emploi, vous pourriez être admissible à recevoir de l'aide financière additionnelle pour vos frais de subsistance.

La durée maximum d'une entente avec un participant est de 52 semaines.

QUI LIVRE LE PROGRAMME?

Compétences Î.-P.-É. assure la prestation de *Travail indépendant Î.-P.-É.* et d'autres programmes d'emploi et de soutien à l'Î.-P.-É.

INFORMATION SUR LA DEMANDE

Individus

Les personnes qui font une demande d'aide en vertu de *Travail indépendant Î.-P.-É.* doivent veiller à ce que les documents suivants soient dûment remplis :

- Demande individuelle de *Travail indépendant Î.-P.-É.*
- Comme partie du processus de demande, il est nécessaire que vos besoins soient évalués. Il faut aussi élaborer avec un gestionnaire de cas un plan d'action de retour au travail. La décision du gestionnaire de cas est exigée avant que Compétences Î.-P.-É. puisse évaluer votre demande. Pour plus d'informations sur l'endroit où vous pouvez bénéficier de ce service, veuillez contacter le 1-877-491-4766 ou votre bureau de Compétences Î.-P.-É. le plus près.

Coordonnateurs du programme/communautaires

Les coordonnateurs communautaires du programme qui veulent obtenir du financement dans le cadre de *Travail indépendant Î.-P.-É.* doivent communiquer avec le bureau de Compétences Î.-P.-É. le plus près pour de plus amples renseignements.

Pour en savoir plus

Charlottetown
Centre de technologie de l'Atlantique
90, avenue University, bureau 212
Tél. : 902-368-6290
Télééc. : 902-368-6340

Charlottetown
Édifice Sullivan
16, rue Fitzroy, 1^{er} étage
Tél. : 902-368-5805
Télééc. : 902-368-5909

Summerside
Accès Î.-P.-É.
120, promenade Harbour
Tél. : 902-438-4151
Télééc. : 902-438-4096

O'Leary
Future Tech West
454, rue Main
Tél. : 902-859-8898
Télééc. : 902-859-8895

Montague
541, rue Main
Tél. : 902-838-0674
Télééc. : 902-838-8090

www.skillspei.com

1-877-491-4766



Financement complet ou partiel assuré par le biais de l'Entente Canada/Î.-P.-É. sur le développement du marché du travail.